

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JANVIER 2023

Début du conseil municipal à 18h38

Étaient présents :

Mme BLANC Dominique, Maire,
M. VISCONTI Régis, Mme ROSSAS Amandine, PONS Alexandre, adjoints.
M. BLANC Jérémy, Conseiller Municipal délégué,
Mmes DE JESUS Catherine, FOL Christine, FOURNIER Céline, GOLAY-RAMEL Martine, HUGON Denise,
Conseillères Municipales,
MM. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, BRUNET Julien, GIGI Dominique, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés

Mme DELACHAT Elodie a donné pouvoir à Mme BLANC Dominique,
Mme REY NOVOA Dolores a donné pouvoir à M. BARRIERE-CONSTANTIN Luc,
Mme QUINIO Marie-Madeleine a donné pouvoir à M. PONS Alexandre,
M. MARTINOD Guillaume a donné pouvoir à M. VISCONTI Régis.
Mme BUDUN Sevda, MM. FELIX-FIARDET Bastien, GIROD Claude.

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Denise Hugon est élue secrétaire de séance.

2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité en l'état.

3 DELIBERATIONS

3.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Madame le Maire indique qu'en raison de la promotion interne du Directeur des Services Techniques, il convient :

- De créer un poste dans le cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux sur le grade de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Directeur du service technique	Techniciens	Technicien territorial	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique	2	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, état civil, administrés, secrétariat technique		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	28 H 00
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 45
		Adjoint technique	1	10 H 00
		Adjoint technique	1	18 H 45
		Adjoint technique	1	20 H 35

portage des repas		Adjoint technique	1	26 H 10
		Adjoint technique	1	31 H 45
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	24 H 50
		Adjoint technique	3	06 H 50
		Adjoint technique	1	10 H 30
Gardien de gymnase	Adjoints Techniques	Adjoint technique	1	20 H 00
Agent des écoles maternelles	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	30 H 15
		Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2	24 H 35
		Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	21 H 25

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Délibération approuvée à 18h41 à l'unanimité en l'état.

3.2 AUTORISATION RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

VU l'article L. 332-13 du Code General de la Fonction Publique,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions de l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux sur emploi permanent, autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation, dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires, ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du Code Général de la Fonction Publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale.

Madame le Maire expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Madame le Maire précise que ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent.

DECIDE que Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif des années concernées.

Délibération approuvée à 18h43 à l'unanimité en l'état.

Arrivée de M. BRUNET Julien à 18h46

4 POINTS DIVERS

4.1 ECOLE – CANTINE – COLLEGE

4.1.1 Cantine

1^{ère} exclusion temporaire d'une semaine du temps méridien d'un élève de primaire. Une étude d'agrandissement de la partie du self et d'équipement de la cuisine est en cours, le but étant de faire face au nombre toujours croissant d'élèves présents durant le temps méridien.

4.1.2 Collège

Les travaux d'agrandissement du collège respectent le plan de marche.

4.1.3 Ecole

Des travaux d'entretien sont réalisés afin de répondre aux attentes de la direction de l'établissement et du personnel enseignant.

4.2 BUDGET – FINANCES

4.2.1 Budget d'investissement 2023

Organisation d'une réunion préparatoire au budget d'investissement 2023 courant du mois de décembre pour la partie voirie bâtiments. Une autre suivra courant janvier.

4.2.2 Ligne de trésorerie

En caisse le 06 /01/2023 = 1 454 153,48 €.

4.2.3 Réalisation du budget investissement du mois de décembre 2022

Tiers	Objet	Réalisé
BARTHELEMY BLANC Géomètres	70% étude préliminaire faisabilité projet jonction rue Corneilles/Rte de St Jean	2 730,00
DESAUTEL	Remplacement 2 extincteurs école Champ Fontaine	177,04
DESAUTEL	Remplacement extincteurs chalets Gralet (5 E6) Poutouille (2 E6)	619,25
DESAUTEL	Remplacement 2 extincteurs P9P chaufferie mairie	249,90
DIMA	Benne 4 en 1 MAGSI 2,30 m + 2 lames usure tracteur MAXXUM CASE IH 125	0,00
DIMA	Benne 4 en 1 MAGSI 2,30 m + 2 lames usure tracteur MAXXUM CASE IH 125	7 807,20
CASSANI DUBOIS	Balayeuse BEMA type DUAL 35 adaptable dv UNIMOG MERCEDES BENZ	20 040,00

PROLECTEC	Installation coffre sur mesure 2PC TETRA+6PC MONO pour 14 juillet préau	1 790,40
BOIDEVAIX Architecte	CP10/sld 100%EXEC-100%AOR+rév.glob 8958.51HT Tr Ferme MOE architecte extension école	13 644,83
REZON	CP9/sld 100%DET+rev glob 257.21HT AVT1 Tr ferme MOE BET ACOUSTIQUE extension école	476,12
TECTA	CP10/sld 100%EXEC-100%AOR+rev glob 979.21HT Tr Ferme MOE FLUIDES extension école	1 497,59
SER SEMINE	CP7 DGD SIT11/22 LOT 01 TERRASSEMENT Aménagement voie verte	0,00
VERDET ANDRE Paysagiste	CP2/DGD SIT11/22 LOT 03 OUVRAGES BOIS Aménagement voie verte	28 656,24
URBALAB	CP11 solde (TF+TO 100%) voie ferrée LOGRAS-GRENY aménagement voie verte	1 560,00
EIFFAGE Routes Centre Est	CP4 DGD SIT12/22 (actu 2045.24HT) LOT 2 CROISEMENTS & SIGNAL aménagement voie verte	4 956,29
GRPT EUROVIA Alpes BALLAND LDV	CP1 SIT10/22 marché VRD op.96 Rue du Mail/Route de Lyon	47 017,21
GRPT EUROVIA Alpes BALLAND LDV	CP2 SIT11/22 + tva Strait Novapose marché VRD op.96 Rue du Mail/Route de Lyon	180 075,46
SARL COO	SIT 2/30.11.2022 75% phase réalisation CSPS op.96 Rue du Mail	1 443,60
NOVAPOSE	CP2 SIT11/22 (Ss-trait HT) pavage marché EUROVIA VRD op.96 Rue du Mail/Route de Lyon	5 812,50
URBALAB	100% AVP-PRO- ACT/50% VISA/ 45% DET/50% COORDINATION MOE n°3 op 96 rue du mail avenant 4	12 169,64
GRPT EUROVIA Alpes BALLAND LDV	CP3 SIT12/22 marché VRD op.96 Rue du Mail/Route de Lyon	88 078,94
		418 802,21

4.3 VOIRIE ET AMENAGEMENTS

4.3.1 Réhabilitation Rue du Mail / Rte de Lyon

Les travaux ont été suspendus, comme prévu au planning, jusqu'à la fin février 2023.

La date prévue de reprise dépendra des conditions climatiques et de la réouverture de la centrale d'enrobé.

Malgré quelques adaptations nécessaires, le planning des travaux est respecté.

Une réunion de reprise des travaux sera organisée à la fin janvier.

4.3.2 Conteneur verre HS groupe scolaire

Le conteneur verre situé au niveau du parking du groupe scolaire est hors service. Il a été condamné et sera remplacé prochainement.

4.3.3 Aires de jeux de Logras et Mairie

Un arrêté réglementant l'accès et l'utilisation des 2 aires de jeux de la commune a été préparé et sera affiché à l'entrée de celles-ci, après avoir reçu le certificat de bon montage et de conformité de l'entreprise ALTRAD.

4.3.4 Travaux fibre optique Route de Péron

Devant la médiocrité des travaux réalisés par la société Marais TP, sous mandat du SIEA, pour la fibre optique, une réunion organisée à la demande de la commune a eu lieu avec les différentes parties prenantes.

La société interviendra à compter de la mi-janvier afin de remettre en état les tranchées réalisées pour la fibre optique, une lettre de réclamation lui sera adressée afin que ces travaux se fassent correctement et un courrier sera envoyé au président du S.I.E.A pour lui signaler ses problèmes.

4.3.5 Ouvrage d'art SNCF à Greny

Ayant constaté que le pont SNCF situé au-dessus de la voie de chemin de fer à Greny et qui dessert une exploitation agricole est en mauvais état, les services techniques municipaux ont donc averti les services concernés SNCF Réseaux. Malheureusement, et malgré plusieurs relances, aucune réponse n'a été reçue.

4.3.6 Déneigement des voies et impasses privées

À la suite d'une plainte d'un riverain, les services techniques se sont aperçus que le déneigement d'une impasse privée avait été réalisé.

Pour rappel, seules les voies communales sont prévues dans le plan de déneigement réalisé par nos agents techniques. Un rappel sera effectué ainsi qu'une vérification des voies et chemins à réaliser.

Pour des raisons de sécurité, de priorité et d'assurance, aucune voie ou impasse privée ne peut être déneigée par les services techniques municipaux.

Un courrier d'information sera transmis aux riverains concernés.

4.4 BATIMENTS

4.4.1 Mairie

Création d'une pièce supplémentaire en Mairie avec la séparation en deux du bureau des adjoints. Une réorganisation des locaux est à l'étude. Une étude est en cours pour une remise à jour de l'informatique et de l'électricité en Mairie.

4.4.2 Téléphonie et internet

Changement de partenaire téléphonie et internet pour l'ensemble des besoins communaux (Mairie, Maison des associations, Centre Technique Municipal et groupement scolaire). L'ensemble des contrats basculent chez Orange.

4.5 ESPACES VERTS ET CIMETIERE

4.5.1 Clôture du complexe socio-éducatif

Faisant suite à des devis réalisés auprès de 2 sociétés pour la réalisation et la réfection de la clôture autour de l'école primaire, l'entreprise BOUM Paysage sis à Greny a été retenue pour la réalisation des travaux prévus durant les vacances scolaires de février.

Pour mémoire, un montant était prévu au budget primitif 2022.

4.5.2 Cimetière

Etude en cours pour installer un columbarium supplémentaire au cimetière courant 2023.

4.6 PERSONNEL

4.6.1 Nouveau responsable des services techniques

Depuis le 01.01.2023, M. Pascal CUINIER est le nouveau responsable du centre technique municipal. Suite à la demande de mise en disponibilité par M. Frédéric LANGE, M. Pascal CUINIER, qui était référent Voirie et Sécurité, aura la responsabilité de la coordination et la planification des travaux réalisés par les services techniques municipaux. Il suppléera M. Luc BOURGUIGNON, Directeur des Services Techniques.

4.7 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4.7.1 Livraison des colis

Les colis ont été distribués lors de la première quinzaine de décembre 2022. Remerciements aux membres du CCAS qui se sont répartis les 44 colis. Bon retour sur le changement de prestataire, les aînés ont apprécié la présentation des colis.

4.7.2 Repas du 25 Février 2023

Nous avons reçu 75 inscriptions pour le repas. Courrier de rappel à préparer.

Demande de menu à faire auprès de Bourg Traiteur. Réunion à prévoir courant janvier avec les membres du CCAS pour finaliser l'organisation du repas : choix du menu, choix du dessert, fleurs, décoration, service etc

4.8 CEREMONIES ET EVENEMENTS COMMUNAUX

4.8.1 Les fenêtres de l'Avent

La fenêtre de l'Avent de la mairie a eu lieu le jeudi 22 décembre 2022 dans une belle ambiance. Une bonne centaine de personnes ont répondu présent à l'invitation. Remerciements aux membres du conseil pour leur participation active.

4.8.2 Les vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 26 janvier 2023 à la salle Champ-Fontaine à 18h30. Organisation à mettre en place. Présence souhaitée de l'ensemble du conseil municipal.

5 COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION URBANISME

5.1.1 Décisions favorables

Déclarations Préalables

- DP22B0062, 70 Chemin de la Louye, installation de panneaux photovoltaïques.
- DP22B0063, 52 Chemin du Molard, création d'un mur de soutènement.

Permis de construire

- PC18B0005M02, 488 B Rue du Paruthiol, modification couleur des façades, installation d'un module extérieur de pompe à chaleur.
- PC22B0034, Lot D lotissement le Belvédère, construction d'une maison individuelle.
- PC22B0033, Lot C lotissement le Belvédère, construction d'une maison individuelle.
- PC22B0032, Rue de la Fruitière, construction d'une maison individuelle.
- PC22B0030, Lot J Chemin de la Chapelle, construction d'une maison individuelle.
- PC22B0029, Impasse des Mésanges, division d'une parcelle en 2 lots et construction d'une maison.

5.1.2 Décisions défavorables

Déclarations Préalables

- DP22B0065, 29 Rue de Bruel, installation d'un générateur photovoltaïque.

Permis de construire

- PC18B0020M02, 38 Chemin de la Polaille, construction d'une véranda et modifications d'ouvertures.
- PC08B0005M01, 168 Sentier de la Roche, création d'une clôture.
- PC22B0016, Rue de Pré Munny, construction d'un bâtiment en R+3.

5.2 COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE

5.3.1 Conseil Municipal Jeunes

Le 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes s'est tenu le mardi 13 décembre 2022. Une visite de la Mairie a été organisée à cette occasion.

5.3 COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT

5.3.1 Association RSB Sports

Réunion en mairie le 09/12/22 en présence de Mmes BLANC et ROSSAS, MM. PONS et VISCONTI pour la mairie, et MM. BORKERT, COUTE et POINT DU JOUR pour l'association RSB Sports.

Présentation des membres de l'association et de leurs objectifs. Demande de créneaux au gymnase pendant les week-ends et les vacances scolaires. Le gymnase est normalement occupé tous les samedis et dimanche, demande à faire aux associations afin de savoir si celles-ci occupent bien tous leurs créneaux.

Mme BLANC doit présenter cette association lors de l'élaboration du prochain planning pour obtenir éventuellement des créneaux pendant les vacances scolaires. Pour rappel celui-ci ne peut être occupé pendant les vacances de notre agent, soit le mois d'août et deux semaines à Noël.

5.3.2 Association Dojo Gessien

L'Assemblée Générale du Dojo a eu lieu le mardi 13 décembre 2022 à 19h en présence de Mme ROSSAS et M. PONS. Malheureusement, le quorum n'a pas été obtenu (3 membres du bureau et 1 seul parent), l'Assemblée Générale n'a donc pas pu se tenir. Malgré tout, les membres présents du Dojo Gessien ont souhaité faire une présentation du bureau, des comptes et du prévisionnel.

5.4 COMMISSION COMMUNICATION

5.4.1 Petit Péronnais

La distribution des Petit Péronnais et des plans de ville s'est déroulée à partir du 10/12/22. Mme FOURNIER a prévu de revoir les plans de quartier avec certains conseillers municipaux pour éviter les doublons.

5.4.2 Vœux

La commission a créé la carte de vœux et l'invitation pour les vœux du 26/01/23.

La commission doit se réunir début janvier pour préparer la cérémonie des vœux (photo, vidéo, interview ?).

6 COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1 CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

6.1.1 Conseil communautaire du 13 décembre 2022

Point 16 - Recondution des tarifs du Transport à la Demande pour l'année 2023

Monsieur le vice-président délégué aux transports et aux mobilités durables rappelle qu'en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex peut fixer librement les tarifs des titres de transport en ce qui concerne son réseau.

Il rappelle également que conformément au Projet de Territoire du Pays de Gex, la volonté de l'intercommunalité a été de permettre aux communes du sud gessien de bénéficier d'un accès aux transports en commun de proximité.

Ainsi, un service de Transport à la Demande (TAD) a été mis en place dès septembre 2018 par Pays de Gex agglo, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes et les transports de l'Ain, desservant neuf communes : Challex, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Jean-de-Gonville et Thoiry.

Ce service de transport à horaire fixe, avec réservation préalable, est composé de trois lignes : Express, Proximité et Gare.

Entre janvier et septembre 2022, il y a eu 177 réservations par mois en moyenne, contre 176 en 2021, et 256 en 2019.

La dépense budgétée pour ce service en 2022 était de 120 000 €. La dépense réelle estimée est de 100 000€.

En parallèle de la procédure de nouvelle Délégation de Service Public (DSP) des transports transfrontaliers conduite par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « transports », la Communauté d'Agglomération a engagé une réflexion visant à moderniser le TAD (avec une application permettant une réponse plus dynamique) et à l'étendre sur le nord du Pays de Gex, avec une perspective de mise en œuvre dans la même temporalité que la DSP, soit fin 2023.

Une nouvelle grille tarifaire, cohérente avec celle de la DSP, sera proposée pour 2024. En attendant, il est proposé de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023, soit :

=> aller simple : 1,40 € TTC ;

=> aller/retour : 2 € TTC ;

=> carnet de 10 tickets : 10 € TTC.

La vente des titres de transport se fait dans le bus ou via une application.

Il a été approuvé à l'unanimité la reconduction des tarifs 2022 du service de transport à la demande pour l'année 2023.

Point 22 - Extension des consignes de tri et regroupement des flux

Madame la vice-présidente déléguée à la gestion et valorisation des déchets rappelle l'évolution et la simplification du geste de tri au 1er janvier 2023. Ce projet, conduit par le SIVALOR, outre l'extension des consignes de tri, s'accompagne d'un regroupement des flux fibreux et non fibreux vers un flux unique « multi-matériaux ».

Ce regroupement des flux impose le remplacement des consignes de tri sur les conteneurs d'apport volontaire et sur les bacs à roulettes, ainsi que des modifications structurelles sur les conteneurs d'apport volontaire en place afin de modifier la taille des opercules d'introduction des emballages et papiers et la couleur des plastrons de bleu à jaune.

Ces modifications sont à réaliser dans un délai court de moins de trois mois.

Aussi, pour les collectivités disposant de Conteneurs Enterrés et Semi-Enterrés (CE/CSE) et engagées avec des contrats de fournitures de pièces détachées et de maintenance ou ayant un service technique interne pour l'entretien des CE/CSE, le SIVALOR, en accord avec celles-ci, a privilégié d'optimiser les dispositifs et ressources déjà en place pour réaliser les modifications nécessaires sur ces conteneurs.

Ces éléments techniques, le plan de communication ainsi que le principe d'une prise en charge par le SIVALOR, ont été présentés lors de la Commission cadre de vie du 15 novembre 2022.

Le SIVALOR propose de signer la convention présentée en annexe, qui définit les modalités de prise en charge financière des frais avancés par Pays de Gex agglo pour le remplacement des consignes de tri et les modifications structurelles sur les CE/CSE d'apport volontaire et bacs à roulettes.

Le remboursement s'effectuera sur la base de montants forfaitaires, par catégorie de CE/CSE, et sera appliqué au nombre de conteneurs effectivement traités.

Il a été approuvé à l'unanimité cette convention qui définit les modalités de participation financière du SIVALOR pour les actions supportées par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex dans le cadre de la simplification du geste du tri au 1er janvier 2023.

6.1.2 Commissions communautaires

6.1.2.1 Santé – Solidarité

Ordre du jour de la réunion du 15/12/22 :

1 - Approbation du compte-rendu de séance du 10/11/2022

2 - Petite Enfance : Présentation Convention Territoriale de Gestion (CTG)

3 - Santé : Point d'avancement sur le Contrat Territorial de Santé (CTS)

4- Questions diverses.

Point 1 : Approbation par majorité du compte-rendu du 10/11/22

Point 2 : Une nouvelle convention Territoriale sera signée avec la CAF pour élargir les bénéficiaires et aussi pour fixer une continuité du contrat (4 ans), et établir un cadre entre la collectivité et la CAF.

Point 3 : Un petit retour a été donné des questionnaires envoyés aux Maires du Pays de Gex sur les difficultés pour se faire soigner dans notre territoire.

La plupart des Maires ont indiqué le manque de médecins généralistes, situation qui va se dégrader dans les mois à venir avec les départs en retraite de certains médecins qui ne seront pas remplacés.

Concernant la construction d'un hôpital, il y a des avis partagés. Certains sont pour et d'autres considèrent que ce n'est pas réaliste, que la solution passerait pour établir des accords avec la Suisse et l'Assurance Maladie.

La CAPG mentionne qu'elle a du mal à trouver et à garder les professionnels de santé, à cause des prix (appartements, location du cabinet, et de la vie en général...)

La proposition du Maire de Ferney-Voltaire pour construire une clinique privée reste encore d'actualité, mais pas d'avancement pour le moment.

6.1.2.2 Conférence des maires en date du 08/12/22

– Contribution Financière Genevoise : pour les constructions des collèges la contribution sera de 50 % à contrario de celui de Valserhône qui a été financé à 100 %

L'augmentation est de 13.1 millions pour l'année 2022 qui seront investis pour le transport, les eaux pluviales, le CESIM, le rond – point de France

– Transports scolaires : sur les 5115 élèves qui potentiellement devraient prendre les transports il y en a 3412 qui utilisent ce moyen.

– A.D.S. : Mouvement du personnel important :

- Baisse des permanences dans les mairies
- Externalisation des instructions

6.2 ECOPONT

Un rappel a été fait au département pour réparer le portail de l'Ecopont afin de redonner l'accès aux ayants-droits. Passages sur l'écopont en pièce jointe.

6.3 SIVALOR (ex SIDEFAGE)

6.3.1 Nouvelles consignes de tri à partir de janvier 2023

Dès le 1er janvier 2023, il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, tous les emballages sans exception : en métal, plastique, les papiers, cartonnettes, et briques alimentaires.

Un courrier a été transmis à tous les utilisateurs et une information sera transmise au travers des différents canaux habituels.

7 DIVERS

7.1 Vœux de la C.A.P.G. le 31 janvier 2023 à Péron à 19 h à la salle Champ-Fontaine

7.2 Mme Christine Fol signale que la branche d'un arbre est tombée et empiète sur la chaussée « route de Chanvière à Feigères. A vérifier l'état de l'arbre en question.

7.3 Prochain Conseil mardi 7 février 2023.

8 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Fin de la séance 20h45.